

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 2 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, en date du 2 juin 2026, les Membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis pour la séance d'installation du Conseil Municipal à la Mairie de MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Antoine RONY, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

<i>Date de convocation du Conseil et affichage : 27/05/ 2026</i>	<i>Conseillers municipaux : 23</i> <i>Conseillers municipaux en exercice : 23</i> <i>Présents : 20 + 3 pouvoirs</i> <i>Votants : 23</i>
--	--

Présents :

Mesdames BAUDRIN, BOS, CRIVELLARO, ESPITALIE, FICAT, MATHIERE, SAURT, SABEL, VIDAL
Messieurs RONY, BARRES, BOUDET, COMBES, COUTURE, LAMOUREUX, LAGARD, LAPEZE, MARTIN, MAZANEC, PIOLOT

Absent/excuse ayant donné procuration : Mme JORDA à Mme SAURT / M. CAUMON à Mme FICAT / Mme LHIVER à Mme ESPITALIE

Absent excuse :

Absent non excuse :

Secrétaire de séance : Mme SAURT

DELIBERATIONS :

N° 1 : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme SAURT se propose d'assurer la rédaction du compte rendu

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	RONY - BARRES - BAUDRIN - BOS - BOUDET - CAUMON- COMBES - COUTURE - CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA LAGARD - LAPEZE - LHIVER LAMOUREUX MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT SABEL - SAURT- VIDAL		

N° 2 : VALIDATION DU DERNIER PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 AVRIL 2026

DEBAT :

Mme SABEL relève une erreur page 6 sur le montant des emprunts au Budget d'investissement : 3.640 000 euros et non 2 240 000 euros comme indiqué.

M. PIOLOT demande s'il existe un calendrier pour les travaux de la nouvelle caserne ?

M. RONY Pour l'instant aucun calendrier de travaux n'a été établi car nous sommes dans l'attente du résultat de l'étude de sol qui est en cours. Les travaux devraient démarrés fin d'année mais sans aucune certitude.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	RONY - BARRES - BAUDRIN - BOS - BOUDET – CAUMON- COMBES - COUTURE – CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA LAGARD - LAPEZE - LHIVER LAMOUROUX MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT SABEL - SAURT- VIDAL		

N° 3 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COOPERATION POUR LA FOURNITURE DE REPAS AUX ELEVES DES ECOLES

Le Maire expose au Conseil municipal que, pendant la durée des travaux de restructuration du service restauration du Collège « J.J FAURIE » de Montcuq, le collège « L'Imparnal » de Luzech assurera la confection et la fourniture des repas destinés aux élèves primaire et maternelle de Montcuq-en-Quercy-Blanc et de l'ALSH le mercredi. La convention a pour objet de définir les modalités de fourniture des repas aux élèves, ainsi que les conditions de transport, d'organisation du service, de participation en personnel et de facturation. Cette convention reprend, pour une durée d'un an, les mêmes modalités que celles prévues dans la convention qui nous liait précédemment au collège de Montcuq.

DEBAT Peu de choses changent si ce n'est le lieu de production des repas. Le transport s'effectuera par liaison chaude.

Mme SABEL : qui assurera le transport de Luzech à Montcuq ?

M. RONY : 2 personnes (le cuisinier et le commis) partiront le matin de Montcuq pour aller travailler en cuisine à Luzech et reviendront à Montcuq pour livrer les repas. Il précise qu'en cas de problème un stock alimentaire d'urgence sera prévu et stocké à Montcuq. Les nouveaux horaires quotidiens du commis, durant cette période de travaux, seront de 6h00 à 14h00 (actuellement horaire de présence de 6h30 à 14h30)

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	RONY - BARRES - BAUDRIN - BOS - BOUDET – CAUMON- COMBES - COUTURE – CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA LAGARD - LAPEZE - LHIVER LAMOUROUX MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT SABEL - SAURT- VIDAL		

N° 4 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LE TERRAIN DE PADEL

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la Convention de mise à disposition du Padel, rédigée par M. MARTIN en charge des associations sportives et les représentants du Tennis Club de Montcuq,

association sportive locale, disposant des compétences nécessaires pour assurer l'animation, la gestion et l'exploitation du terrain de padel.

L'occupation du domaine public communal par une association doit être encadrée par une convention écrite précisant notamment les conditions d'utilisation, d'entretien et d'exploitation financière.

DEBAT

M. PIOLOT : quelles sont les 2 parties concernées par cette convention ?

M. RONY : Il s'agit de la Mairie et du Tennis Club Montcuquois

M. PIOLOT : Connait-on le nombre d'adhérents ?

M. RONY : nous n'avons pas le nombre d'adhérents. Je précise que les adhérents du club accéderont gratuitement au Padel. Seuls les extérieurs paieront le tarif de 5 euros par personne pour 1h30 de jeu. Par contre le club reversera 50% des recettes versées par Village-Padel + la somme de 500 euros par an pour compenser la gratuité des adhérents. Nous espérons que la somme reversée par le club sur les entrées payantes atteigne environ 4 000 euros, ce qui nous permettra d'amortir l'installation d'ici quelques années. Le padel n'est pas accessible entre 12h et 14h par soucis de tranquillité des riverains.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	RONY - BARRES - BAUDRIN - BOS - BOUDET - CAUMON- COMBES - COUTURE - CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA LAGARD - LAPEZE - LHIVER LAMOUROUX MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT SABEL - SAURT- VIDAL		

N° 5 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROCES VERBAL CONTRADICTOIRE DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE DE BIENS AFFECTES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE TRAITEMENT DES DECHETS PAR LE SYDED DU LOT

M. le Maire explique à l'Assemblée que la Commune est propriétaire des parcelles de terrains où est implantée la déchetterie, section D N° 252, 253, 254 et 255, lieudit Les Gamasses, parcelles ayant déjà été transférées au SYDED DU LOT en 2003, afin de lui permettre d'exercer ses compétences en matière de traitement des déchets. Considérant que l'emprise physique des équipements du SYDED du Lot s'étend sur 4 nouvelles parcelles : D 244, 245, 246 et 247, il convient de mettre à jour le Procès verbal de mise à disposition.

DEBAT

M. PIOLOT : Est-ce que c'est une des parcelles où il y a la décharge des gravas ?

M. RONY : Non c'est une des parcelles où il y a le local du gardien à l'entrée du site en bordure de route. Ces parcelles étaient déjà utilisées, c'est pour une mise en conformité.

M. PIOLOT : vont ils rajouter des bennes ?

M. RONY : non ce n'est pas prévu

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	RONY - BARRES - BAUDRIN - BOS - BOUDET – CAUMON- COMBES - COUTURE – CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA LAGARD - LAPEZE - LHIVER LAMOUROUX MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT SABEL - SAURT- VIDAL		

N° 6 : MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DE COMPETENCE D AUTORITE ORGANISATRICE DISTRIBUTION D ENERGIE

M. le Maire demande aux conseillers Municipaux de voter : MOTION DE LA COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC pour réaffirmer la nécessité de maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie à TE46.

DEBAT
M. PIOLOT : quel crainte peut-on avoir ?
M. RONY : c'est de donner plus de pouvoir au département au détriment des communes. C'est un acte de recentralisation.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	RONY - BARRES - BAUDRIN - BOS - BOUDET – CAUMON- COMBES - COUTURE – CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA LAGARD - LAPEZE - LHIVER LAMOUROUX MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT SABEL - SAURT- VIDAL		

N° 7 : COMPLEMENT DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de compléter le montant des subventions aux associations suivantes :

- MONTCUQ BASKET : + 250€ en subvention exceptionnelle pour donner un coup de pouce à cette association, afin de les aider à financer des heures de prestations supplémentaires à un entraîneur.
- BLEUETS DU LENDOU FOOTBALL : + 150€ de subvention exceptionnelle pour aider l'équipe féminine à financer les déplacements
- COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE : + 5000€ en subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une classe découverte à Mescher sur Gironde du 17 au 19 Juin 2026
- LEZARD DE LA RUE : + 300€ pour l'organisation d'une journée professionnelle jeune public le 15/10/2026 à l'espace d'animation : six spectacles avec des conteurs seront proposés. Les spectacles seront gratuits pour le public et ouverts aux enfants des écoles et crèche de Montcuq.

DEBAT

M. COMBES : La crèche Lou Pichou a demandé une subvention de fonctionnement qui n'a pas été accordée. De plus elle n'a pas reçu de réponse à son message de réclamation.

M. RONY : Nous attendons la réunion de la COMCOM du 10 juin qui va statuer sur les demandes de subvention, car c'est une compétence intercommunale. A l'issue de cette réunion nous étudierons la demande et nous apporterons une réponse.

Mme CRIVELLARO : Est-ce que les assistantes maternelle bénéficieront de l'entrée gratuite pour les spectacles jeunes publics car la dernière fois elles ont été oubliées ?

M. RONY : Nous ferons remonter la demande aux Lézards de la Rue.

M. PIOLOT : Est-ce que la somme de 250 euros accordée au Basket est suffisante pour les aider ?

M. MARTIN : oui c'est suffisant car cette somme correspond à un seul trimestre, ce qui fait pour l'année 1000 euros de subvention exceptionnelle. De plus on a déjà constaté une relance de participation de la part des bénévoles ce qui est très encourageant pour le club.

Mme ESPITALIE : Les 300 euros de subvention exceptionnelle pour la journée jeune public servira à rémunérer le technicien présent toute la journée.

Les 4 subventions exceptionnelles ont été votées individuellement à l'unanimité

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	RONY - BARRES - BAUDRIN - BOS - BOUDET – CAUMON- COMBES - COUTURE – CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA LAGARD - LAPEZE - LHIVER LAMOUROUX MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT SABEL - SAURT- VIDAL		

N° 8 : DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

M. le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de sécuriser le marquage au sol en résine structurée pour éviter les chutes et glissades dans le bourg. Il est proposé de solliciter une aide auprès du Département du LOT au titre des amendes de police dans le cadre de la mise en place de cette signalisation horizontale. Le coût de ce projet s'élève à 4 352.43 € HT – (5 222.92€ T.T.C.).

DEBAT

M. PIOLOT : Quel sera le montant de l'aide ?

M. RONY : Environ 20 % de la somme

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	RONY - BARRES - BAUDRIN - BOS - BOUDET – CAUMON- COMBES - COUTURE – CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA LAGARD - LAPEZE - LHIVER LAMOUROUX MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT SABEL - SAURT- VIDAL		

N° 9 : RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. le Maire informe l'Assemblée que parmi la liste votée au dernier conseil municipal quatre membres désignés dans cette délibération ne peuvent pas remplir les fonctions de commissaires, du fait qu'ils ne sont pas contribuables dans la commune. Donc, 4 candidatures supplémentaires ont été ajoutées à cette liste. Il s'agit de M. SAURT Jean-Pierre, M. VOILLEMOT Laurent, MME LAPEZE Myriam et Mme CAUMON Anne-Marie.

DEBAT
Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	RONY - BARRES - BAUDRIN - BOS - BOUDET – CAUMON- COMBES - COUTURE – CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA LAGARD - LAPEZE - LHIVER LAMOUROUX MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT SABEL - SAURT- VIDAL		

N° 10 : CREATION D EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture du site touristique de la Tour pour la saison estivale. Cinq agents saisonniers vont être recrutés pour assurer l'ouverture et l'accueil de ce monument. Il convient également, en raison des congés annuels d'été au sein du service administratif de créer un emploi saisonnier pour renforcer l'équipe et assurer la continuité des services. Et, afin de renforcer l'équipe d'animateurs à l'A.L.S.H., il est nécessaire également de recruter un emploi saisonnier.

DEBAT

Mme SABEL : connaît-on le nom des personnes recrutées,

M. RONY : il s'agit principalement de personnes de Montcuq ...

M. PIOLOT : Connaît-on le cout de ces emplois ?

M. RONY : Pour la Tour, le coût est d'environ 8 000 euros pour la saison. L'enveloppe globale est d'environ 15 000 euros. Les emplois sont payés au SMIC.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	RONY - BARRES - BAUDRIN - BOS - BOUDET – CAUMON- COMBES - COUTURE – CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA LAGARD - LAPEZE - LHIVER LAMOUROUX MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT SABEL - SAURT- VIDAL		

N° 11 : CREATION D UN EMPLOI DE VACATAIRE

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison de la demande du service des transports de la région de mettre en place un accompagnement obligatoire des élèves à partir de 4 enfants de maternelle inscrits sur le service n°461101 (ligne Porte-du-Quercy/Saux/Montcuq-en-Quercy), il est nécessaire d'avoir recours ponctuellement à une personne extérieure afin d'assurer la sécurité des enfants transportés. Il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, ils devront être rémunérés après service fait sur la base d'un forfait. Le problème se pose le soir, pour une durée d'1 heure 30, mais à ce jour il n'y a pas de place dans le bus pour cet accompagnateur, on devra attendre la rentrée pour la mise en application.

DEBAT

Mme SABEL : Est-ce que vous avez trouvé une personne ?

M. RONY : oui nous avons une personne de Montcuq qui a le permis et un véhicule

M. COMBES précise que le chauffeur n'a pas le droit de quitter son siège pour attacher les enfants d'où la nécessité d'avoir un accompagnateur dans le bus.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	RONY - BARRES - BAUDRIN - BOS - BOUDET – CAUMON- COMBES - COUTURE – CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA LAGARD - LAPEZE - LHIVER LAMOUROUX MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT SABEL - SAURT- VIDAL		

N° 12 : PRIX DE VENTE DES TERRAINS LOTISSEMENT HAMEAU DE CUQUEL

Monsieur le Maire rappelle la réalisation d'un lotissement communal dénommé « hameau de Cuquel » avec la création de 3 lots à bâtir. Les travaux de viabilisation des terrains sont en partie achevés. Compte-tenu des demandes, il est nécessaire de fixer le prix de vente des terrains et de lancer la commercialisation des parcelles.

Or, nous venons de découvrir ce jour, que les travaux d'évacuation des eaux pluviales n'ont pas été prévus et réalisés, il faut également prévoir le goudronnage pour l'accès au terrain. Nous allons demander des devis. Le terrain est divisé en 3 Lots avec une partie constructible et une partie non constructible. Nous proposons la partie constructible à 35 euros le m² et la partie non constructible à 15 euros le m².

DEBAT

M. RONY la question que je vous pose aujourd'hui c'est : est-ce qu'on met en vente tout de suite au prix déjà prévu ou est-ce qu'on attend d'avoir les devis pour fixer éventuellement un nouveau prix du m² qui tiendrait compte du surcoût des travaux.

M. COMBES : il vaut mieux attendre de prix du montant des travaux

Mme CRIVELLARO : On attend pour savoir si on vend à perte

M. PIOLOT : On attend pour bitumer après les travaux ?

M. RONY : oui bien sûr

A l'unanimité il est décidé d'attendre d'avoir les devis et de reporter le vote au prochain conseil municipal.

La délibération est reportée à une séance ultérieure

N° 13 : VENTE DE TERRAIN SUITE A ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande de M. et Mme BARRALIS d'acquérir une partie du chemin cadastrée sous la section K, numéro 1055 d'une superficie de 260 m². Suite à l'enquête publique réalisée en juin 2024, et notamment l'avis favorable concernant l'aliénation d'une partie du chemin rural de la Sorré à la Brigueurie, à Montcuq. Cette vente représente un montant total de 624 euros.

DEBAT

P. PIOLOT : Est-ce que le prix de vente habituel est de 1.50 euro ?

M. RONY : oui mais à l'avenir on pourra revoir le prix.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	RONY - BARRES - BAUDRIN - BOS - BOUDET - CAUMON- COMBES - COUTURE - CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA LAGARD - LAPEZE - LHIVER LAMOUROUX MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT SABEL - SAURT- VIDAL		

DECISIONS DU MAIREPRISES EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31/03/2026

- Le Maire a décidé de stopper momentanément le projet de petit musée engagé par l'ancienne municipalité afin d'étudier plus précisément l'objectif et la destination de ce projet. Les entreprises retenues seront informées.
- Vu les problèmes de trésorerie rencontrés notamment pour honorer les salaires et les charges du mois de juin, M. le Maire a décidé de faire emprunt de 50 000 euros remboursable immédiatement, dès lors que les dotations attendues seront versées.

TIRAGE au sort constitution jury d assises pour 2027 : à partir de la liste électorale

Le résultat du tirage au sort est le suivant : Mme ALEKSANDROWIKZ Nathalie, M. HAMELIN Jean-Pierre , M. LAUR Mathys, Mme ROMANZIN Lydie, M. PAROIS Jacques , M. BOYER Thibaut.

Questions diverses éventuelles :

M. COMBES : Il y a un problème à la crèche car les espaces verts n'ont pas été tondus, le travail n'a pas été fait par la communauté de commune par manque d'argent.

M. RONY : Les agents communaux feront la tonte exceptionnellement

M. BOUDET souligne un problème de stationnement à l'arrêt de bus de Belmontet, situé en face le CRAB. Régulièrement des résidents du CRAB se garent sur l'arrêt de bus, ce qui oblige le chauffeur à stationner sur la route, c'est très dangereux car des véhicules circulent à vitesse élevée.

M. RONY : Il faut faire un rappel au CRAB et faire un marquage au sol

Mme SABEL : Est-ce que les muselières prêtées par Quercy Cycle pour le marché dominical, sont nettoyées et stérilisées ? Les microbes peuvent se transmettre par la bave du chien.

Qui est habilité à Verbaliser : les gendarmes et les ASVP.

M. COMBES : Qui doit-on appeler en cas d'urgence quand la mairie est fermée. Nous n'avons aucun numéro de tel des élus. Les Adjoints sont unanimes pour donner leur numéro de tel.

M. LAMOUREUX : Problème des parents qui se garent sur le trottoir devant l'école et sur le parking du bus, cela remet en cause la sécurité des enfants qui sortent.

M. RONY : il faut que les gendarmes se déplacent de temps en temps pour verbaliser. C'est le même problème pour les automobilistes qui se garent sur les zones bleues au-delà des heures autorisées. Il faut remettre en place le disque bleu et verbaliser les abus. Il faut également sensibiliser les commerçants qui se garent devant leur commerce.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H30

Fait à MONTCUQ EN QUERCY BLANC, LE 16/06/2026

Le Maire, Antoine RONY



Secrétaire de séance, Dominique SAURT